

LÉGISLATION DU CANADA POUR LA GUERRE ET POUR LA PAIX.

[Suite de la page 1.]

Voici le texte de la déclaration du premier ministre intérimaire :

"Le gouvernement a vigoureusement et impartialement appliqué la loi du service militaire. Comme résultat, nous avons obtenu 80,000 hommes de renforts pour nos troupes outre-mer. Il en a été appelé, en plus, 25,000 qui ont subséquemment été libérés pour raisons de compassion ou autres raisons suffisantes. La police militaire, sous la direction du ministre de la Milice, a vigoureusement fait la chasse aux déserteurs. Depuis la signature de l'armistice les hommes ne sont plus requis pour service militaire, mais le gouvernement continue à poursuivre les insoumis en vue de les amener devant la justice et de les punir pour leur faute.

"Des difficultés sérieuses ont été rencontrées dans certaines sections, dans l'application de la loi, par suite d'un trafic dans l'octroi des exemptions et des congés. Une enquête à fond se poursuit sur ce point, pour que tous les coupables subissent leur procès sans retard.

LES RANGS TENUS REMPLIS.

"Durant les jours critiques du printemps dernier, quand le sort de l'empire et du monde était en suspens dans la balance et qu'un appel pressant fut fait pour des renforts pour aider à arrêter l'avance allemande, le gouvernement, avec le consentement du Parlement, prit des mesures promptes et efficaces afin d'obtenir les renforts nécessaires.

"Le gouvernement a maintenu au complet notre force combattante au front durant tout le cours de la présente année et c'est au cours de cette quatrième et dernière année que nous avons tenu en campagne notre armée la plus considérable et la plus effective; et que le corps expéditionnaire canadien a remporté ses plus grandes victoires. La rupture de la ligne Hindenburg et la prise de Mons sont des faits dramatiques dans la part considérable et décisive prise par les forces du Canada dans les combats victorieux qui ont donné la paix au monde, en renversant les armées allemandes en campagne.

"Durant l'année, le Canada a fourni plus d'hommes entraînés au Corps d'aviation royal, qu'à aucune autre époque de la guerre, et sur ce point il a surpassé, croit-on, toutes les autres parties de l'empire. Le Canada a aussi organisé et armé des bataillons de chars d'assaut, en même temps qu'il augmentait la force et l'effectivité de ses services forestiers, de chemins de fer, etc., en France. Nous avons en plus organisé et envoyé en Sibirie une force expéditionnaire peu considérable mais très effective, pour collaborer avec les forces alliées là-bas.

"Tandis que nos pertes ont été incontestablement lourdes, elles ont été relativement moins élevées, eu égard aux résultats obtenus, que par les années passées, à cause de l'augmentation de notre armée et de l'amélioration de son équipement.

"Aucune troupe en France n'ont été maintenues plus en force et mieux équipées, dans toutes les armes et dans tous les services, que les troupes canadiennes. Ce fait a incontestablement contribué largement aux brillants résultats qu'elles ont pu obtenir au front.

L'INDUSTRIE NAVALE.

L'un des aspects saillants de la politique du gouvernement durant l'année a été l'établissement d'une grande industrie de construction navale. Plus de 40 vaisseaux d'acier ont été commandés pour le compte du gouvernement; le coût total de ces navires et de ceux qui seront mis en chantier l'an prochain s'éleva à plus de \$60,000,000. L'acti-

tivité des chantiers maritimes du Canada est maintenue à son maximum, fournissant de l'emploi à une armée de travailleurs et soutenant nombre d'entreprises subsidiaires très importantes au point de vue national.

"Les pensions de nos soldats et de leurs dépendants ont été notablement augmentées et élargies. Les indemnités de séparations des veuves et des dépendants des soldats servant outre-mer ont été augmentées. Un département du Rétablissement civil des soldats a été créé; une politique et un plan pour le retour des soldats à la vie civile ont été élaborés. Une Commission d'établissement des soldats sur les terres a été nommée et de grands progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une politique destinée à procurer des terres pour les soldats et à les aider à s'y établir.

"Le département de la Milice et de la Défense et le ministre des forces outre-mer ont préparé durant l'année des plans de démobilisation, de façon que, aussi tôt que les soldats auront été retirés du service et que des moyens de transport seront disponibles, ils puissent être reconduits au Canada et rendus à leurs familles et à la vie civile.

"Durant l'année, une Commission du commerce de guerre, composée d'hommes d'affaires en vue, a été établie. Par son intermédiaire des services considérables ont été rendus à l'industrie et au commerce canadiens.

"Une mission canadienne de guerre a été établie à Washington et grâce à elle l'industrie manufacturière canadienne et les travailleurs canadiens ont pu bénéficier de commandes obtenues des départements du gouvernement des Etats-Unis et de relations commerciales faciles avec ces départements.

MISSION COMMERCIALE EN SIBÉRIE.

"Une mission économique a été envoyée en Sibirie pour étudier les conditions là-bas et préparer les voies à l'extension du commerce canadien. Un travail important et d'un caractère durable a été accompli par le comité de reconstruction et de développement du cabinet en vue de promouvoir l'industrie canadienne et l'extension de notre commerce d'exportation après la guerre.

"A ce sujet, et en vue d'assurer au Canada sa pleine part de commerce né de la restauration des régions d'Europe dévastées par la guerre et de satisfaire en même temps aux besoins de la Grande-Bretagne et des alliés, une mission canadienne de commerce a été établie à Londres, transférée de Washington, avec section permanente à Ottawa, et par elle une part considérable de commerce international nous est déjà assurée.

"De bonne heure cette année, une coopération étroite a été établie entre le travail et le gouvernement pour la solution des problèmes de guerre.

"Un comité spécial, dont font partie des représentants des employeurs et des représentants des employés, a été nommé pour chercher et recommander les mesures à prendre pour améliorer les relations du capital et du travail; le travail a aussi été admis par ses représentants dans le sous-comité du travail du cabinet et dans diverses autres commissions et comités nommés depuis par le gouvernement.

"Une loi a été votée pourvoyant au développement des bureaux de placement provinciaux et à l'établissement de sortes de bureaux de compensation de main-d'œuvre, sous la juridiction fédérale. Une politique industrielle de guerre a été promulguée, et une commission industrielle d'appel constituée, dans laquelle patrons et ouvriers sont représentés.

"Dans son travail de guerre et de reconstruction, le gouvernement a recherché la coopération des femmes du Canada, dont les services désintéressés, dévoués et patriotiques ont occupé une place si importante dans la poursuite de la guerre en notre pays. Dans les divers comités et commissions où elles ont été appelées les femmes canadiennes ont servi avec talent et distinction. L'octroi du droit de vote aux femmes a été l'un des faits les plus marquants de la dernière session.

"Une politique compréhensive d'immigration et de colonisation a été éla-

borée par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation et pour l'exécution de cette politique la coopération des gouvernements provinciaux a été obtenue. La législation nécessaire à la mise en pratique de cette politique sera soumise à la prochaine session.

"Le gouvernement a confié les achats de tous les départements du gouvernement à la Commission des achats de guerre, composée d'hommes d'affaires, éliminant de cette façon toutes les préférences politiques dans les achats du gouvernement.

LE PREMIER MINISTRE EN ANGLETERRE.

"Au cours de l'année, le premier ministre et trois de ses collègues ont pris part aux réunions du cabinet impérial de guerre et de la Conférence impériale, à Londres, où des questions de grande importance, touchant la poursuite de la guerre et les problèmes de reconstruction, ont été discutées par des représentants des colonies de la mère patrie.

"Le premier ministre et trois de ses collègues sont actuellement à Londres, en conférence avec les autorités impériales et les représentants des autres dominions et des alliés concernant les travaux de la conférence de paix qui va refaire la carte de l'Europe et prendre des décisions d'importance vitale pour l'humanité tout entière. Le Canada, tout comme les autres parties de l'empire, a un intérêt immédiat et vital dans les délibérations de la conférence de la paix.

"Le gouvernement se rend parfaitement compte de l'ampleur et de la complexité des problèmes à résoudre durant la période de reconstruction, spécialement de ceux qui touchent au réajustement industriel, à la démobilisation, au rapatriement de nos soldats et à la réorganisation de notre système social en harmonie avec le nouvel esprit né de la guerre.

"A cette grande tâche, il apporte la même résolution unanime et ardente qui a marqué ses efforts dans la poursuite de la guerre, et il escompte avec confiance le support unanime aussi de la population de ce pays, pour les mesures constructives nécessaires à l'obtention du but désiré.

CHEMINS DE FER NATIONAUX.

"Le gouvernement a complété le rachat du Canadien-Nord, et groupés tous les chemins de fer nationalisés, y compris l'Intercolonial et le Transcontinental, sous l'autorité d'une commission de directeurs, hommes d'affaires qui administreront ces lignes dans l'intérêt national. Pour coordonner et diriger plus efficacement l'immense trafic né de la guerre, la Commission de guerre des chemins de fer canadiens, composée des officiers supérieurs des principaux chemins de fer canadiens, a été constituée et a rendu d'excellents services, évitant des difficultés sérieuses qui, sans elle, se seraient produites dans le domaine des transports.

"Au cours de l'année, le ministre des Chemins de fer a commandé 185 locomotives, 8,500 wagons de fret, et 100,000 tonnes de rails. D'autres commandes sont en train d'être accordées pour 200,000 tonnes additionnelles de rails et 100 wagons "colonists".

"Pour donner de l'emploi durant la période de démobilisation, le département a fait reprendre les travaux du canal Welland, interrompus par la guerre. De la même façon les travaux seront repris sur la dernière partie du canal de Trent.

"Le gouvernement, en vue de maintenir la production de nos industries de guerre, a nommé un contrôleur des forces hydrauliques, qui a pu diriger la production et la distribution de l'énergie électrique de façon à maintenir les industries de guerre essentielles. Le gouvernement s'est opposé à l'octroi de privilèges de guerre sur le fleuve St-Laurent, à des compagnies privées, et a promulgué par arrêté en conseil sa politique à ce sujet, qui est que les forces hydrauliques des eaux canadiennes du fleuve St-Laurent devront appartenir au gouvernement canadien et être exploitées par lui, comme part du système navigable du Canada et au bénéfice de ses habitants.

CONTRÔLE DES COMBUSTIBLES.

"Pour faire face à la situation créée par la disette de charbon, le gouvernement a augmenté les pouvoirs du contrôleur des combustibles lui donnant autorité non plus seulement sur la distribution du charbon, mais sur sa production, et des mesures ont été prises en vue d'augmenter la production du charbon durant l'hiver actuel.

LE PROBLÈME DE L'HABITATION ET SA SOLUTION.

[Suite de la page 1.]

tation, soit formé comprenant les membres suivants: l'hon. M. Rowell, président du Conseil privé; l'hon. M. Robertson, ministre du Travail; l'hon. M. MacLean, vice-président du comité de reconstruction et de développement; l'hon. M. Crerar, ministre de l'Agriculture. L'hon. M. Rowell devra être le président du comité.

(2) Que ce comité formule les principes généraux à adopter pour tout projet d'habitation afin d'atteindre les fins proposées par ledit arrêté en conseil.

(3) Que le comité se mette en communication avec les gouvernements des différentes provinces du Canada par rapport aux questions ci-dessus mentionnées dans le but de s'entendre avec les gouvernements respectifs desdites provinces sur tout tel projet d'habitation, afin que les sommes d'argent, appropriées par ledit arrêté en conseil du 3 décembre 1918, puissent être appliquées aux fins visées par ledit arrêté.

(4) Que le comité soit autorisé et mis à même de faire et accomplir tous tels actes ultérieurs nécessaires dans le but d'exécuter et de donner plein effet audit arrêté en conseil du 3 décembre 1918.

Le ministre recommande de plus que ledit comité soit autorisé à s'assurer l'aide et la coopération de M. Thomas Adams, le projeteur expert de la Commission de conservation, et de toutes autres personnes ou personnes spécialement qualifiées à conseiller ou assister ledit comité dans l'accomplissement de ses travaux.

Le ministre recommande enfin que toutes les dépenses encourues par le comité soient imputées au crédit des subsides de guerre.

Le comité concourt dans les recommandations ci-dessus et les soumet à l'approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES.

Le rapport de la Royale Gendarmerie à cheval pour l'année se terminant le 3 septembre 1917, démontre que le fait saillant à noter concernant les régions de l'Arctique consiste en l'expansion du commerce vers l'est dans le golfe Coronation jusqu'à l'embouchure de la rivière Coppermine. L'attrait de nouveaux champs de commerce à exploiter le long de la côte de Nome, aux îles Herschell, a attiré des négociants, qui espèrent faire un négoce profitable avec les Esquimaux, jusqu'ici inaccessibles; ce qui a rendu nécessaire l'établissement d'un poste de gendarmerie à un endroit quelconque le long du golfe Coronation, pour protéger les indigènes, d'après ce que dit le rapport.

Les chantiers maritimes du Japon.

Le Japon occupe maintenant le troisième rang parmi les nations pour l'importance de ses chantiers maritimes; il occupe le cinquième rang pour le tonnage de sa marine marchande. Tel est le renseignement que nous donne le rapport annuel récemment paru du département de la Marine et des Pêcheries. Ce rapport nous dit que le programme de construction navale du Japon pour l'année 1918 comprend 88 navires avec un tonnage total de 644,414 tonnes.

"Pour promouvoir l'économie et l'efficacité nationales, le gouvernement a interdit la fabrication et le commerce interprovincial des liqueurs enivrantes pour la durée de la guerre et un an après.

"Le gouvernement a fait voter une loi plaçant tout le service civil sous l'autorité de la Commission du service civil, et a entièrement éliminé le patronage politique dans les nominations au service de l'Etat.